

Lex Furgler : un placement en béton

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 675

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LEX FURGLER

Un placement en béton

Débat au Conseil national sur la nouvelle loi qui doit limiter l'acquisition d'immeubles par les étrangers non résidents.

Faut-il admettre l'achat d'immeubles à caractère social par des étrangers? Une question parmi d'autres. Selon le droit actuel, c'est chose possible. Le socialiste vaudois Victor Ruffy s'étonne: Genève, qui revendique bruyamment cette possibilité, n'en a jamais prouvé le besoin de manière convaincante. Pas de données chiffrées, notamment. Un des pays parmi les plus riches du monde a-t-il vraiment besoin de capitaux étrangers pour résoudre ses problèmes de logement?

La réponse imparable vient du libéral Coutau: la population genevoise comprend 30% d'étrangers; dès lors, il est logique d'attirer de l'argent étranger dans le secteur immobilier...

En suivant le raisonnement du secrétaire romand de la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), pourquoi ne pas organiser une quête en Italie et en Espagne en faveur des écoles genevoises et solliciter de l'Unesco une aide pour les théâtres de la cité de Calvin? Qui veut verser son obole pour les hôpitaux genevois, acheter une action de l'autoroute de contournement, un bon placement, en béton?

Au National, non seulement le ridicule ne tue pas, mais il convainc. Les investisseurs étrangers pourront, comme aujourd'hui, apporter leur pierre à l'édifice social helvétique.

LE CONSEIL FÉDÉRAL AU PIED DU MUR

Energie: assez de bricole!

Il faut revenir, encore et toujours, à l'énergie, un domaine capital dont la maîtrise déterminera l'avenir des sociétés. Seules s'en sortiront celles qui sauront minimiser leurs besoins. A ce chapitre, l'évolution actuelle du prix du pétrole ne peut faire qu'illusion.

Le «non» du 27 février dernier à l'article constitutionnel est un coup dur. Mais la résignation n'est pas encore de mise. Le Conseil fédéral dispose encore d'atouts importants. A lui de les jouer au bon moment.

L'article constitutionnel rejeté n'était qu'une solution parmi d'autres, et probablement pas la meilleure. Vague et mou, il n'a servi qu'à effrayer les adversaires de l'Etat central et à décevoir les partisans d'une politique claire et décidée.

Reste l'initiative populaire déposée par les écolo-

gistes. Le Conseil fédéral peut s'abstenir de lui opposer un contre-projet, mais il sera difficile de la faire accepter par le peuple et par les cantons; et un deuxième échec en matière énergétique en un si court laps de temps aurait des effets paralysants. Proposer un contre-projet n'arrangerait rien non plus: le double échec serait garanti.

Le Conseil fédéral a mieux à faire. Il a commandé voilà bientôt dix ans une conception globale de l'énergie. Qu'en a-t-il fait? Un projet d'article constitutionnel rachitique et une décision malheureuse sur Kaiseraugst. Tout cela, c'est de la bricole, pas une conception globale de l'énergie!

En fait, le rapport de la commission Kohn est assez substantiel pour y trouver les éléments d'une politique digne de ce nom. Il suffit que le gouvernement se décide à parler, qu'il prenne position une bonne fois: quelle est son appréciation de la situation? quels objectifs propose-t-il d'atteindre, et dans quels délais? quels sont les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre? Les réponses à ces questions devraient faire l'objet très rapidement

d'un rapport au Parlement. Le sujet est aussi urgent que la situation conjoncturelle: en matière énergétique, l'an 2000 se décide aujourd'hui.

Léo Schlumpf, qu'on dit hésitant et tatillon, a là une belle occasion de faire mentir sa réputation. Et si les idées manquent au conseiller fédéral de l'Union démocratique du centre, en voici quelques-unes, applicables très vite, et sans consulter les producteurs d'énergie, incompetents dans ce domaine — on ne demande pas à des vendeurs comment minimiser leur chiffre d'affaires!

Recherche. La Confédération est compétente. Il ne tient qu'à elle de renverser la vapeur et de pousser enfin les énergies renouvelables et les économies au détriment de la vache sacrée nucléaire.

Normes de consommation pour les véhicules et les appareils. Avec la loi sur la circulation routière et la protection des consommateurs, il y a largement de quoi bien faire...

Normes de rendement pour le chauffage, isolation thermique des bâtiments: ces chapitres cruciaux peuvent trouver place dans la loi sur la protection de l'environnement.

Un langage clair, des objectifs précis, des mesures concrètes, voilà ce qui peut convaincre le Parlement et les citoyens. Encore faut-il que le Conseil fédéral soit lui-même convaincu de l'importance et de l'urgence du problème. Pour l'heure, on est en droit d'en douter, à voir ses attermoissements et la manière dont il s'empêtre dans l'affaire de Kaiseraugst. Mais il est encore temps.

BONNES NOUVELLES

Le charme discret des comptes bancaires

Par l'effet d'une coïncidence annuellement calculée, le bon peuple ébahi vient de prendre connaissance coup sur coup des résultats des cinq plus grandes banques de Suisse (UBS, SBS, CS, BPS, Leu). D'une conférence de presse à l'autre, ce ne furent que satisfactions (contenues, bien sûr),